

Groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »

Question diverse pour le Conseil Municipal du 13/12/2016

Monsieur le Maire,

Le Sycotom est chargé du traitement des déchets de 84 communes dont Paris et Joinville-le-Pont ; son rapport d'activité nous a d'ailleurs été présenté ce soir pour l'année 2015. Le Sycotom exploite plusieurs usines d'incinération dont la plus proche se trouve à Ivry-sur-Seine, à la limite de Paris XIII. Cet incinérateur d'ordures ménagères est assez ancien mais a été modernisé à plusieurs reprises et pollue nettement moins l'atmosphère qu'autrefois. Pourtant le Sycotom prévoit sur le même site sa complète reconstruction.

Ce projet, conçu il y a plus de dix ans, est présenté comme inévitable.

Pourtant des mesures de réduction des déchets ont été adoptées dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique du 18 août 2015, qui prévoit 65% de tri en 2025.

Certes, le projet proposé est d'une capacité de traitement inférieure à celle d'aujourd'hui, mais non pas parce qu'il prendrait en considération une quelconque réduction des déchets à traiter : uniquement parce qu'un pré-tri industriel se chargera d'extraire les déchets humides, c'est-à-dire les plus lourds. Les déchets secs restants seront de meilleurs combustibles pour alimenter le chauffage des immeubles desservis par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU).

Ce n'est qu'à partir de 2027 que les déchets humides ou fermentescibles extraits seront mélangés à des boues d'épuration pour produire du biogaz, procédé sans modèle à ce jour en France.

Ce projet parie ainsi sur l'échec futur des collectivités à faire respecter la Loi en permettant par exemple une généralisation du tri à la source des déchets organiques, à mener des politiques volontaires de prévention, et à s'inscrire dans un cercle vertueux.

Peut-on vraiment qualifier d'incontournable et d'intérêt général un tel projet, en totale contradiction avec la loi, et au coût gigantesque de près 2 milliards d'euros, au seul bénéfice de Vinci et de Suez ?

Face à ce scénario aberrant, des citoyens et des associations regroupés au sein du Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) et en collaboration avec l'association Zéro Waste France ont élaboré un plan alternatif à cette reconstruction : le plan B'OM (Baisse des Ordures Ménagères). Pour un coût total de 200 millions d'euros, ce plan se décline en trois grands chantiers, douze travaux, et prévoit la création de 700 emplois directs et locaux.

Il est grand temps d'inverser nos logiques :

- de réduire nos déchets et de ne plus laisser les multinationales tirer profit de nos poubelles, tandis que nos concitoyens verront, eux, leur taxe d'enlèvement augmenter de 2% par an pendant 30 ans.
- d'investir dans de véritables politiques de prévention et de tri au lieu de n'utiliser que 400 000 euros sur les 3,2 millions d'euros prévus à cet effet en 2015 pour les 84 communes du Sycotom.
- de mettre fin au tout-incinération qui produit des déchets très polluants, rejette dans l'atmosphère des substances nocives (certaines n'étant toujours pas réglementées), et contribue au réchauffement climatique.

Monsieur le Maire, j'ai déjà à plusieurs reprises dans cette Assemblée demandé à ce que nos représentants au Sycotom rendent compte de leurs votes. Le Sycotom a tenté de passer en force, vendredi dernier 9 décembre 2016, en réunissant son Conseil syndical pour voter le projet, alors que des Conseils municipaux avaient déjà voté en sa défaveur et que d'autres s'apprêtaient à le faire. Face à la montée des oppositions et à la demande du maire d'Ivry, le vote a été ajourné et reporté au 26 janvier 2017.

En conséquence, je demande publiquement ce soir si vous entendez adopter une position favorable à l'environnement, à la santé de nos concitoyens et à la bonne gestion des deniers publics en :

- a) déclarant votre opposition au projet de reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII tel que présenté actuellement par le Sycotom,
- b) demandant que soit engagé au plus vite un travail permettant d'établir un nouveau projet de traitement des déchets sur le site d'Ivry / Paris XIII, en y associant les différentes parties prenantes, afin de proposer une alternative excluant l'incinération et s'engageant résolument vers une gestion efficace et écologique des ressources que constituent nos déchets,
- c) chargeant le représentant de Joinville-le-Pont de porter cette décision au sein des instances du Sycotom.

Je vous remercie par avance.

Michel LAVAL
Conseiller municipal
UNIS POUR JOINVILLE-LE-PONT